

July 9, 1947

**Letter from the Vice-President of Council of
Ministers and Foreign Minister to Mr. Jean Paul
Boncour**

Citation:

"Letter from the Vice-President of Council of Ministers and Foreign Minister to Mr. Jean Paul Boncour", July 9, 1947, Wilson Center Digital Archive, Arhiva MAE (AMAE)- Dosar special "Refuzul Romaniei de a participa la Planul Marshall", vol. C298, nr.212/1947. Contributed by Marian Zulean. <https://digitalarchive.umd.edu/document/300689>

Summary:

Letter of Foreign Minister Tatarescu sent on July 9 in response to the British and French letters of invitation, declining the participation to the ERP conference in Paris from July 12

Credits:

This document was made possible with support from Blavatnik Family Foundation

Original Language:

Romanian,French

Contents:

Original Scan

9 Iulie 1947

N. 98 150

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

Domnule Ministru,

Am onorarea a confirma primirea Notei din 4 Iulie 1947, prin care Guvernul francez și Guvernul Majestății Sale din Regatul Unit transmit Guvernului român invitațiunea de participare la organizarea programului pentru redresarea economică a Europei, sugerată de Secretarul de Stat al Statelor Unite ale Americii.

Reprezentând o țară care se sbate în nevoile create de urmările războiului, și de urmările a doi ani consecutivi de secetă - Guvernul român este în măsură să aprecieze valoarea unui plan destinat să redreseze economia țărilor europene. El a luat în serioasă examinare propunerile cuprinse în Nota Excelenței Voastre și se grăbește să vă comunice rezultatul acestui examen.

Guvernul român socotește că în situațiunea de azi Europa nu poate fi considerată, astfel cum o face planul franco-britanic, drept o unitate economică putând fi obligată să se ajute ea însăși prin reglementarea și dezvoltarea producțiilor ei fundamentale și făcându-se abstracție de interesele particulare ale țărilor de pe Continent și de năzuințele lor economice specifice.

Excelenței Sale
Domnului L. Jean Paul Boncour
Reprezentant Politic al Guvernului
Republicii Franceze în România

/...

Document declesificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

2.-

Un program de ajutor reciproc întocmit pe baza disponibilităților europene actuale și ținând la crearea de curenți de schimburi artificiale sau silite , care fatal nu vor ține seamă de necesitățile și de realitățile existente precum și de orientarea economică a fiecărei țări suverane , - nu ar putea contribui eficace nici la redresarea economică a României.

Cobeluzia aceasta este întărită de lipsa oricărei precizări referitoare la declanșarea acțiunii de ajutorare precum și la proporțiile acestei acțiuni.

Gavernal român consideră apoi că organizarea propusă de Guvernele britanic și francez , va duce fatal la rezultate care vor însemna pe de o parte , o știrbire a independenței pe care țările Europei vor și trebuie să o păstreze cu privire la politica lor economică , iar pe de altă parte o imixtiune în afacerile interne ale acestor țări.

Pe de altă parte , orice plan de redresare economică europeană nu-și poate atinge țelurile decât dacă se sprijină pe colaborarea tuturor țărilor de pe Continent și dacă se sprijină în primul rând pe colaborarea Uniunii Sovietice.

Uniunea Sovietelor , prin bogăția resurselor sale naturale , prin volumul producției sale agricole și industriale , prin puterea organizării sale tehnice și prin disciplina muncii popoarelor ce o alcătuiesc, constituie elementul de bază, elementul indispensabil al oricărei organizări pentru reconstrucția economică a Europei.

./...

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

3.-

Dar Uniunea Sovietelor fiind absentă , organizarea , la care România e invitată să participe este limitată de colaborarea factorului esențial care ar putea să asigure realizarea.

In consecință , organizarea Vestului cu izolarea Estului Continentului nu poate fi o creațiune fericită nici pentru redresarea economică a Europei și nici pentru statornicirea încrederii și pentru consolidarea păcii lumii.

Iată deci Guvernul român declară că nu poate să colaboreze la o acțiune pe care o consideră neeficientă pe planul economic și primejdiosă pe planul politic și totodată își exprimă toate regretele de a nu putea accepta invitațiunea ce a avut onoarea să primească.

Primiți , Vă rog , Domnule Ministru , expresiunea prea înaltei mele considerațiuni.

VICE PRESEDINTELE CONSILIULUI DE MINISTRI
și
MINISTRU ALA AFACERILOR STRAINE

9 juillet 1947

Lab. 98.150

Document déclassifié
(HG n. 1257 / 4.12.2012)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note du 4 juillet 1947 par laquelle le Gouvernement français et le Gouvernement de Sa Majesté du Royaume Uni transmettent au Gouvernement roumain l'invitation de participer à l'organisation du programme de redressement économique de l'Europe, suggérée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Représentant un pays qui se débat dans les difficultés créées par les suites de la guerre et par les suites de deux années disette, - le Gouvernement roumain est en mesure d'apprécier la valeur d'un plan destiné à redresser l'économie des pays européens. Il a soumis à un sérieux examen les propositions incluses dans la Note de Votre Excellence et s'empresse de Vous communiquer le résultat de cet examen.

Le Gouvernement roumain estime, que dans la situation présente, l'Europe ne peut être considérée ainsi que le fait le plan franco-britannique, comme une unité économique pouvant être obligée de s'aider elle-même par la réglementation et le développement de ses ressources fondamentales en faisant abstraction des intérêts particuliers des pays du Continent et de leur tendances économiques spécifiques.

Un programme d'entr'aide établi sur la base des disponibilités européennes actuelles et tendant à créer des courants d'échanges artificiels ou imposés, qui ne tiendront pas compte fatalement des nécessités et des réalités existantes ainsi que de l'orientation économique de chaque nation souveraine, - ne saurait contribuer efficacement au redressement économique de la Roumanie.

./.

Son Excellence
Monsieur Jean Paul BONCOUR
Représentant Politique du Gouvernement
de la République Française.

BUCAREST

+ 2 -

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

Cette conclusion est confirmée par l'absence de toute précision concernant la mise en application de l'action d'aide - ainsi que les proportions de cette action.

Le Gouvernement roumain considère ensuite que l'organisation proposée par le Gouvernement français et britannique ne mène fatalement à des résultats qui signifieront d'une part, une atteinte à l'indépendance que les nations d'Europe désirent et doivent maintenir en ce qui concerne leur politique économique, et d'autre part une immixtion dans les affaires intérieures de ces nations.

D'autre part, tout plan de redressement économique européen ne peut atteindre ses buts qu'en s'appuyant sur la collaboration de toutes les nations du Continent et, en premier lieu, sur la collaboration de l'Union Soviétique.

L'Union Soviétique, par la richesse de ses ressources naturelles, par l'ampleur de sa production agricole et industrielle, par la puissance de son organisation technique et par la discipline du travail des peuples qui la composent constitue l'élément fondamental, l'élément indispensable de toute organisation pour la reconstruction économique de l'Europe.

Mais, l'Union des Soviets étant absente, l'organisation à laquelle la Roumanie est invitée de prendre part est dépourvue de la collaboration du facteur essentiel qui pourrait en assurer la réalisation.

In conséquence, l'organisation de l'Ouest qui implique l'isolement de l'Est du Continent, ne saurait être une création heureuse ni pour redresser la vie économique de l'Europe, ni pour rétablir la confiance et consolider la paix du monde.

Voilà les raisons pour lesquelles le Gouvernement roumain déclare ne pouvoir collaborer à une action qu'il considère inefficace sur le plan économique et dangereuse sur le plan politique et exprime en même temps, tous ces regrets de ne pouvoir accepter l'invitation qu'il a eu l'honneur de recevoir.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

212/R.P.R. 11

9 juillet 1947

Document déclassifié
(HS nr. 12017/4.12.2012)

Paris
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note du 4 juillet 1947 par laquelle le Gouvernement français et le Gouvernement de Sa Majesté du Royaume Uni transmettent au Gouvernement roumain l'invitation de participer à l'organisation du programme de redressement économique de l'Europe, suggérée par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique.

Représentant un pays qui se débat dans les difficultés créés par les suites de la guerre et par les suites de deux années de disette, - le Gouvernement roumain est en mesure d'apprécier la valeur d'un plan destiné à redresser l'économie des pays européens. Il a soumis à un sérieux examen les propositions incluses dans la Note de Votre Excellence et s'empresse de Vous communiquer le résultat de cet examen.

Le Gouvernement roumain estime, que, dans la situation présente, l'Europe ne peut être considérée ainsi que le fait le plan franco-britannique, comme une unité économique pouvant être obligée de s'aider elle-même par la réglementation et le développement de ses ressources fondamentales en faisant abstraction des intérêts particuliers des pays du Continent et de leur tendances économiques spécifiques.

Un programme d'entr'aide établi sur la base des disponibilités européennes actuelles et tendant à créer des courants d'échanges artificiels ou imposés, qui ne tiendront pas compte fatalement des nécessités et des réalités existantes ainsi que

./..

Son Excellence
Monsieur JEAN PAUL BONCOUR
Représentant Politique du Gouvernement
de la République Française.

B u c a r e s t

- 2 -

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

de l'orientation économique de chaque nation souveraine, - ne saurait contribuer efficacement au redressement économique de la Roumanie.

Cette conclusion est confirmée par l'absence de toute précision concernant la mise en application de l'action d'aide, ainsi que les proportions de cette action.

Le Gouvernement roumain considère ensuite que l'organisation proposée par le Gouvernement français et britannique ne mène fatalement à des résultats qui signifient d'une part, une atteinte à l'indépendance que les nations d'Europe désirent et doivent maintenir en ce qui concerne leur politique économique, et d'autre part une immixtion dans les affaires intérieures de ces nations.

D'autre part, tout plan de redressement économique européen ne peut atteindre ses buts qu'en s'appuyant sur la collaboration de toutes les nations du Continent et, en premier lieu sur la collaboration de l'Union Soviétique.

L'Union Soviétique, par la richesse de ses ressources naturelles, par l'ampleur de sa production agricole et industrielle, par la puissance de son organisation technique et par la discipline du travail des peuples qui la composent, constitue l'élément fondamental, l'élément indispensable de toute organisation pour la reconstruction économique de l'Europe.

Mais, l'Union des Soviets étant absente, l'organisation à laquelle la Roumanie est invitée de prendre part est dépourvue de la collaboration du facteur essentiel qui pourrait en assurer la réalisation.

En conséquence, l'organisation de l'Ouest qui implique l'isolement de l'Est du Continent, ne saurait être une création heureuse ni pour redresser la vie économique de l'Europe, ni pour rétablir la confiance et consolider la paix du monde.

Voilà les raisons pour lesquelles le Gouvernement roumain déclare ne pouvoir collaborer à une action qu'il considère

./..

- 3 -

Document declassificat
(HG nr. 1201 / 4.12.2012)

inefficace sur le plan économique et dangereuse sur le plan politique et exprime en même temps, tous ses regrets de ne pouvoir accepter l'invitation qu'il a eu l'honneur de recevoir

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

LE VICE PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES
et
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

G. Tatarescu

ui

ei

că